

Extrait du Riposte Laique

<http://www.ripostelaique.com>

L'EDITO DE CYRANO

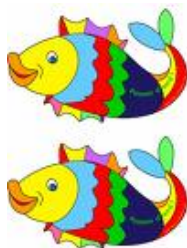
Nicolas Sarkozy interdit le voile en France, et abroge le concordat d'Alsace-Moselle

- Numéro 35 -
Date de mise en ligne : mardi 1er avril 2008

Riposte Laique

Sonné par les résultats des élections municipales, accusé par son propre camp d'être le principal responsable de la perte de nombreuses villes UMP, le président de la République se devait de réagir fortement. Il a beaucoup consulté, depuis une quinzaine de jours. Il semble avoir été convaincu par certains de ses conseillers des effets catastrophiques, dans l'opinion, de ses discours de Latran, de Ryad, ou devant le Crif, et de ses références constantes à Dieu. Il se dit que Rachid Kaci lui aurait longuement expliqué l'attachement des Français à la séparation du religieux et du politique. Il lui a, d'autre part, expliqué la gravité de la montée de l'islam politique en France, et l'anxiété que cela suscite chez de nombreux citoyens.

Fidèle à son habitude, Nicolas Sarkozy, une fois sa décision prise, a agi immédiatement. Hier matin, il a convoqué dans son bureau, dès 9 heures, Emmanuelle Mignon, auteur des discours controversés, notamment sur « l'instituteur, le curé et le pasteur », ainsi que sur les sectes, « qui ne représenteraient pas un danger en France ». L'entretien n'a duré que dix minutes. On aurait entendu des cris, des dossiers seraient passés par la fenêtre, et une porte aurait claqué brutalement, mettant fin à l'entretien.



Un communiqué de presse de l'Élysée a confirmé, à 9 h 34, qu'Emmanuelle Mignon avait présenté sa démission, et que le président de la République l'avait acceptée. Mais on n'avait pas encore tout vu. Nicolas Sarkozy a pris, ce 31 mars, tout le monde de court, en convoquant une conférence de presse dans la grande salle de l'Élysée, à 11 heures. L'ordre du jour n'avait été donné à personne.

Le président de la République a étonné son auditoire, en se réclamant du combat pour la laïcité et pour le droit des femmes. Citant Jaurès, Clémenceau et Briand, il affirma qu'il ne serait jamais le président de la République qui laisserait dilapider l'héritage laïque du pays. Citant les combats féministes, dont celui de Simone Veil, en 1975, et se référant à Simone de Beauvoir, il affirma fortement : « *Comment voulez-vous, en cette année du centenaire de la naissance de Madame de Beauvoir, que je reste passif, quand je vois les rues de mon pays, la France, se remplir de tenues discriminantes et dégradantes pour la dignité de la femme. Je parle du voile islamiste, de la burqa et de tout autre accoutrement qui n'ont pas leur place dans notre pays. Je ne veux pas que, dans certains quartiers, on se croie davantage à Kaboul ou à Téhéran qu'en France. J'ai donc demandé à François Fillon de légiférer au plus vite sur cette question, s'appuyant sur le projet de loi que le député Jacques Myard avait déposé à l'assemblée nationale, le 26 avril 2006. Je donne un mois au gouvernement et au Parlement pour mettre cela en application. Je vous rappelle qu'en Turquie sous Mustapha Kemal, et en Tunisie sous Habib Bourguiba, c'est grâce à une telle mesure que les femmes ont acquis une dignité qui leur est refusée dans de nombreux pays au monde. Ce sera donc la fierté de la France, en Europe, de lancer un signal fort, féministe, laïque et républicain, et je souhaite que nous fassions de nombreux émules. Je vous lis donc la proposition de loi que Jacques Myard avait présenté* ».

PROPOSITION DE LOI

Article 1er

Aucune prescription culturelle ou religieuse n'autorise quiconque à voiler son visage sur la voie publique ; toute personne allant et venant sur le territoire de la République doit avoir le visage découvert permettant aisément sa reconnaissance ou son identification.

Le principe mentionné à l'alinéa précédent ne s'applique pas aux activités culturelles telles que le carnaval ou le tournage d'un film.

Article 2

Est puni de deux mois d'emprisonnement et 3 750 – la violation du principe mentionné à l'article 1er. Est puni de la même peine l'incitation à violer ledit principe.

En cas de récidive, ces peines seront portées à un an de prison et 7 500 – d'amende.

Article 3

Toute personne étrangère qui se comporte en violation du principe institué à l'article 1er ou qui incite une autre personne à violer ledit principe est éloignée du territoire national sur décision du ministre de l'intérieur ou des préfets de la République.

« Je demanderai, ajouta Nicolas Sarkozy, qu'on examine, dans un article 4, des possibilités d'exil pour des citoyens français qui refuseraient de se soumettre aux lois de la République, et je négocierais leur accueil avec Téhéran, Ryad, Alger ou d'autres capitales, en fonction des situations. »

Les journalistes, sonnés, écarquillaient les yeux, conscients du séisme qu'une telle décision allait provoquer. Mais ils n'avaient pas tout entendu.

Dans la foulée, s'appuyant sur la réalité économique difficile du pays, il évoqua le concordat d'Alsace-Moselle. *« On m'a appris que, dans une région française, on payait les ministres des cultes catholiques, protestants et juifs avec l'argent des contribuables (1). Comment voulez-vous que j'accepte cela, à une époque où les caisses sont vides ? Comment pourrais-je demander des efforts aux cheminots, aux fonctionnaires, et continuer à payer un curé 2700 euros par mois, ou un évêque 4500 euros par mois ? J'ai donc demandé à François Fillon de mettre fin, au plus vite, dans les deux mois, au concordat d'Alsace-Moselle. Mesdames, messieurs, je vous remercie, il n'y aura pas de questions, je réunis le gouvernement dans l'heure, pour examiner les moyens que nous nous donnerons pour appliquer ces mesures. Au revoir ».*

Le président de la République tourna les talons, suivi par tout son gouvernement, sauf Christine Boutin. Victime d'un malaise lors de l'annonce de l'abrogation du concordat, la ministre avait été évacuée d'urgence vers l'hôpital Cochin, et avait fait appeler le cardinal Vingt-Trois à son chevet.

Cette annonce prit de court le monde politique, associatif et laïque, mais les réactions ne tardèrent pas à tomber dans les rédactions. Parmi les plus notables, un communiqué commun, signé André Vingt-Trois, Dalil Boubakeur, le pasteur Claude Baty, et le rabbin Sitruck, condamna la dérive laïciste du président de la République, et appela à des prières communes tous les fidèles, dès dimanche, devant toutes les mairies de France. Ils annoncèrent également leur volonté de saisir la Cour européenne des Droits de l'Homme.

Mouloud Aounit, au nom du Mrap, dénonça le lobby laïciste, raciste et sioniste, et annonça que le Mrap se joindrait à toute initiative de rue pour faire annuler ces dispositions scélérates. Il évoqua le dépôt d'une plainte auprès de la Halde, pour discrimination religieuse, passible de 45.000 euros d'amende et de trois ans de prison.

Dans un autre registre, Jean-Pierre Dubois, président de la LDH, dénonça le discours islamophobe du président de la République, mais accusa aussi les laïques d'avoir préparé un discours de guerre civile contre les musulmans.

Dans la foulée, La LCR, et l'Union des Associations Musulmanes du 93 organisèrent, spontanément, dès le soir, une première manifestation de protestation contre « l'agression raciste et islamophobe de Sarkozy contre les immigrés ». Les drapeaux rouges de l'organisation d'Olivier Besancenot flottaient au vent, en compagnie des drapeaux verts de l'organisation islamiste. Un service d'ordre commun, non mixte (à la demande de l'UAM), fut mis en place.

Par solidarité, toutes les femmes furent appelées à défiler voilées. Des personnalités avaient tenu à apporter leur soutien à l'initiative. On vit ainsi une première ligne se mettre en place, où on reconnut, entre autres, sous le voile, Martine Aubry, Elisabeth Guigou, Dominique Voynet, Emmanuelle Béart, Carole Bouquet, Christine Delphy, Clémentine Autain et quelques vedettes du show biz. Deux mots d'ordre se complétaient. L'UAM scandait : « *Le voile, c'est mon choix, c'est ma liberté* ». La LCR reprenait : « *Première, deuxième, troisième génération, nous sommes tous, des enfants de voilées* ». La manifestation se termina par une prière collective, les trotskistes amenant leur solidarité en chantant l'Internationale, agenouillés sur les tapis de prière offerts par l'UAM.

Seuls deux incidents seront à déplorer. Noël Mamère, présent à cette manifestation avec une délégation verte, avait voulu célébrer symboliquement, avec son écharpe tricolore autour de la taille, le mariage de deux femmes voilées, pour affirmer sa solidarité avec les minorités opprimées, homosexuelles et musulmanes. Malheureusement, le service d'ordre de l'UAM n'ayant pas compris ce message, y a vu une provocation islamophobe, et quelques coups furent échangés avant que le malentendu ne se dissipe. Bien que saignant abondamment du nez, le député-maire de Bègles avait tenu à poursuivre la manifestation.

Mais ce fut une provocation fasciste qui faillit faire dégénérer la manifestation. Des Identitaires d'extrême droite, du cinquième étage d'un appartement, jetèrent, de manière ignoble des morceaux de jambon sur les manifestants. Mais le service d'ordre de la LCR évita l'irréparable, en déployant une grande bâche, au-dessus des manifestants, sous la fenêtre, sauvant ainsi les représentants de l'UAM de souillures impures fatales.

Le Parti socialiste avait réuni son bureau national, mais, après dix-huit heures de débat, aucune synthèse n'avait encore été possible. Au Parti communiste, c'était aussi difficile, on apprenait que Marie-George Buffet avait dû séparer Patrick Braouzec et André Gérin, qui en étaient venus aux mains.

Chez les laïques, le malaise était profond, car tout le monde était pris de court. Marc Blondel, président de la Libre Pensée, tout en se félicitant de l'abrogation du concordat d'Alsace-Moselle, estima que le compte n'y était pas. « *La Libre Pensée réclame le remboursement rétro-actif de toutes les sommes détournées à l'Etat par les religions. Faute de quoi, ce sera un marché de dupes !* » tonna l'ancien secrétaire de Force Ouvrière. « *Qu'on ne compte pas sur la Libre Pensée pour soutenir, par ailleurs, une loi liberticide, dans la foulée de la loi contre les signes religieux à l'école. Nous considérons que cette conception de la laïcité est teintée de racisme. La preuve : le Vatican est épargné, et on n'interdira pas les bonnes sœurs dans la rue, avec leur cornette* ».

Bernard Teper, président de l'Ufal, intervint dans un autre registre, lors d'une conférence de presse suivie par le journaliste de Repubblica et d'Ufal Flash. « *Le turbocapitalisme, dont le sarko-bonapartisme est le représentant, en France, reprend la thèse du choc des civilisations de Bush. L'Ufal est pour la séparation stricte de la sphère publique et de la sphère privée. A ce titre, elle a approuvé la loi contre les signes religieux à l'école publique, en 2004. Mais seulement au collège et au lycée, car elle est favorable au voile à l'université, parce que les élèves sont des adultes. Je rappelle que nous combattons l'islamophobie, car nous sommes favorables à la construction de mosquées dans l'espace public, si c'est avec de l'argent privé. Par contre, nous nous opposerons à l'interdiction du voile dans la sphère privée, car nous considérons que la rue n'est pas le domaine public. Nous appelons l'ensemble ces citoyens qui allient le combat social au combat laïque à manifester, pour infliger une défaite à Sarkozy et à ses complices*

ultra-laïcistes bonapartistes maccarthystes villiéro-compatibles ».

Caroline Fourest, au nom de Prochoix, fut nettement plus claire. Invitée à un journal télévisé, elle affirma que « *l'islam n'est pas responsable du voile, et que la laïcité, ce n'est pas combattre des pratiques que certes je réprovoque en tant que femme, mais qu'en tant que laïque démocrate je m'interdis de condamner et d'interdire. Je suis prête à participer à toute manifestation pour faire reculer un pouvoir neo-fasciste qui utilise la laïcité pour restreindre les libertés, et, bien que le voile me fasse horreur, eh bien, oui, je suis prête à défiler voilée pour en défendre le droit de le porter en France, c'est cela la démocratie, c'est cela la laïcité, c'est cela la République !* » conclut la responsable de Prochoix.

Dans un autre registre, Dieudonné et Jean-Marie Le Pen firent une conférence de presse, de concert : « *Nous avons la preuve, devant nos yeux, que c'est Tel Aviv qui commande, en France comme aux Etats-Unis. Après avoir donné l'ordre à Bush de tuer les frères en Irak, aujourd'hui, le lobby sioniste donne l'ordre d'humilier nos sœurs, en France, en leur interdisant de porter un morceau de tissu sur la tête. A quand une étoile jaune pour les musulmans ?* »

Le camp féministe est apparu profondément divisé, suite à l'annonce présidentielle. Maya Surduts a réuni d'urgence le Conseil National du Droit des Femmes, mais aucune information n'a filtré de cette réunion. Par contre, Regards de Femmes, la Ligue du Droit des Femmes, et Ni Putes Ni Soumises, ont déclaré approuver la déclaration de Nicolas Sarkozy.

Arlette Laguiller rappela que depuis 1989, son organisation s'oppose au voile. Pour autant, elle rappela que ce n'est pas seulement le voile qu'il faut interdire, mais les licenciements.

Dans les sondages, ce fut la stupéfaction. Nicolas Sarkozy avait reconquis, en quelques heures, tout le terrain perdu depuis des mois, gagnant dans la journée d'hier 30 % d'opinions favorables.

(1) <http://librepenseefrance.ouvaton.org/spip.php ?article39>